



ASMT - 14/01/2022

VACCINATION COVID 19

- ▶ **Au 15 février 2022**, toutes les personnes âgées de 18 ans et plus devront avoir reçu une dose de rappel au maximum 7 mois après leur dernière injection pour bénéficier d'un passe sanitaire valide (3 mois pour l'éligibilité plus 4 mois pour le délai supplémentaire).

- ▶ Afin d'éviter les embouteillages, pensez à prendre RDV dès maintenant en **centre de vaccination**.
Votre service de santé au travail y participe activement.

Crédit Photos et illustrations : Freepik.com



Flashez le code avec votre smartphone pour vous rendre directement sur la page

Suivez nous



ASMT
Prévention et Santé